

## **TAUX EFFECTIF GLOBAL (TEG)**

C'est le taux d'intérêt annuel, tout frais compris, que vous payer effectivement pour votre crédit. Le TEG comprend, outre les intérêts proprement dits, les frais, commissions ou rémunérations liés à l'octroi du crédit, à l'exception : -

- De la taxe sur la valeur ajoutée ;
- Des frais de dossier, dans le cas des crédits à la consommation ;
- Des frais liés à la constitution des garanties (honoraires du notaire, taxe notariale, droit d'inscription au titre foncier, droits de mainlevée, droits de timbres, droits d'enregistrement au registre de commerce...) ;
- Des frais de procédures judiciaires, honoraires d'avocat, frais de traduction d'actes, frais de déplacement des agents du secrétariat greffe, frais engagés à l'occasion de la saisie des biens meubles et immeubles... ;
- Des pénalités de retards (2% l'an au maximum, actuellement) ;
- Des intérêts susceptibles d'être prélevés en cas de remboursement anticipé d'un prêt, calculés à un taux ne dépassant pas celui dont le prêt a été assorti et pour une durée maximum réglementairement (un mois actuellement) ;